



**RÉUNION DE HAUT NIVEAU
SUR LA FAISABILITÉ D'UN OBJECTIF AMBITIEUX À LONG TERME
CONCERNANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂
DE L'AVIATION INTERNATIONALE**

Montréal, 19 – 22 juillet 2022

Point 2 : Moyens de mise en œuvre d'un objectif ambitieux mondial à long terme concernant l'aviation internationale

APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ÉTATS AFRICAINS

[Note présentée par les 54² États membres de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)]

RÉSUMÉ

La présente note de travail rend compte des solutions identifiées pour la réalisation d'objectifs ambitieux à long terme par les États africains après l'analyse du rapport du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) sur la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme (LTAG) pour la réduction des émissions de CO₂ de l'aviation civile internationale. Trois (3) scénarios intégrés qui prennent en compte « l'état de préparation, la capacité à réaliser et l'ambition » ont été proposés par le rapport.

Le document identifie les ateliers de partage d'expérience et la formation spécialisée comme les besoins immédiats des États africains et en développement qui doivent être satisfaits dans le cadre des initiatives du Programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation de l'OACI pour le CORSIA (ACT-CORSIA) et du Programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation pour les carburants d'aviation durables (ACT-SAF) de l'OACI ou par le soutien d'autres États et organisations donateurs dans le cadre de l'initiative *Aucun pays laissé de côté* tout en adoptant le concept de responsabilités différenciées.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 2.

¹ Versions française et anglaise fournies par la CAFAC

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

1. INTRODUCTION

1.1 Lors de la 40^e session de l'Assemblée de l'OACI, les États membres ont demandé au Conseil de continuer à explorer la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme pour réduire les émissions de CO₂ de l'aviation internationale. En mars 2022, le Comité de la protection de l'environnement dans l'aviation a présenté son rapport, après deux (2) années de travail.

1.2 L'analyse de ce rapport par les États africains a permis d'identifier des solutions pour la réalisation des objectifs ambitieux, à savoir la nécessité de renforcer les compétences et les capacités des experts africains afin d'assurer l'accomplissement effectif de leurs responsabilités.

1.3 Les résultats présentés dans le rapport du CAEP révèlent trois (3) scénarios intégrés prenant en compte « l'état de préparation, la capacité à atteindre et l'ambition ». Des mesures importantes sont donc nécessaires pour améliorer la technologie, les procédures et les capacités d'exploitation des aéronefs, ainsi que l'utilisation de carburants d'aviation durables (SAF). À cet égard, on a noté une faible pénétration de la technologie et de la fabrication durables du carburant d'aviation sur le marché africain.

1.4 Le rapport du LTAG reconnaît qu'il pourrait également y avoir des besoins potentiels de renforcement des capacités et d'assistance pour réaliser les scénarios. Le rapport indique qu'il pourrait s'agir d'ateliers sur les solutions que les États peuvent mettre en œuvre pour atteindre les objectifs, y compris la compréhension des coûts probables, et d'une aide à la surveillance et à la mesure des émissions de CO₂ de l'aviation internationale, dans le cadre d'un programme de formation global qui pourrait être similaire au programme ACT-CORSIA, qui a connu un grand succès.

1.5 Les États africains continuent de bénéficier de l'initiative de partenariats « Buddy » dans le cadre de l'ACT-CORSIA de l'OACI portant principalement sur l'élaboration de plans d'action nationaux, la mise en œuvre et l'établissement de rapports. Et il est à espérer que l'initiative d'assistance, de renforcement des capacités et de formation de l'OACI pour les carburants d'aviation durables (ACT-SAF) lancée le 1^{er} juin 2022 fera également partie de la solution pour la réalisation des objectifs ambitieux de l'Afrique dans le développement et le déploiement de carburants d'aviation durables (SAF).

1.6 La mise en place et l'extension d'un tel renforcement des capacités en matière de LTAG pour les États, et en particulier les États africains, est donc bienvenue et devrait être mise en œuvre. Ainsi, des ateliers de partage d'expérience et des formations dédiées sont une exigence pour répondre aux besoins du secteur avec l'installation d'unités de fabrication de SAF, le stockage du carburant et sa livraison à l'utilisateur final.

2. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU

2.1 La Réunion de haut niveau est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans le présent document de travail
- b) soutenir la demande des États africains pour le renforcement des capacités en tant que moyen d'atteindre tous les objectifs ambitieux à long terme convenus par le biais de la LOI de l'OACI CORSIA et la LOI de l'OACI SAF initiatives ou par le soutien d'autres États et organisations entreprises dans le cadre de l'initiative *Aucun pays laissé de côté* tout en embrassant le concept de responsabilités différenciées.